MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 03-10-2025
Dossier complet le : 23-10-2025
N° d'enregistrement : 006584/KK P

1 Intitulé du projet

FENEU PV

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: FENEU PV

Raison sociale: SAS

N° SIRET: 89513751100013

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: DEBONNET

Prénom(s): Mathieu

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet se situe sur la commune de Feneu, dans le departement du Maine-et-Loire (49). L'activite principale de cette exploitation est la culture de cereales dans des schemas de rotation classique et en agriculture conventionnelle. La reglementation en vigueur demande un suivi et des controles reguliers de l'installation agrivoltaique. Le premier controle post-installation a lieu dans la sixieme annee de mise en service, puis tous les 5 ans (tous les 3 ans pour les technologies non-eprouvees). L'objectif est de s'assurer du bon fonctionnement des installations et notamment du maintien de la synergie entre activite agricole et activite agrivoltaique sur l'exploitation. Entre les controles reguliers, un suivi doit etre mis en place pour collecter et transmettre certaines donnees a l'ADEME. Parmi ces informations demandees, la plupart concernent la production agricole (rendements, performances et qualite de la production, revenus engendres, conditions agricoles de la production), mais aussi la production d'energie realisee par l'installation photovoltaique. La parcelle selectionnee pour le projet sera equipee d'ombriere de prairie temporaire deployees sur une surface utile de 13.52 ha composee de rangees de panneaux mobiles, orientes nord sud.

4.2 Objectifs du projet

La parcelle selectionnee pour le projet sera equipee par une ombriere de prairie temporaire, composee de rangees de panneaux mobiles, orientes nord sud. Le choix de cette parcelle par l'exploitant est motive par l'objectif d'ameliorer le potentiel agronomique de celle-ci, actuellement qualifie de moyen, et par son eloignement des habitations permettant ainsi une meilleure integration paysagere. L'adaptation de cette structure a l'usage de l'exploitation permet d'assurer le maintien de l'activite agricole durant toute la duree du projet (40 ans) et au-dela ; le partage de la valeur agrivoltaique via le versement d'un loyer apportera un complement de revenu stable et garanti. Ce revenu facilitera les investissements necessaires pour maintenir, developper ou transmettre l'activite, et contribuera a la resilience de l'entreprise en cas d'aleas climatiques ou economiques. Le versement du loyer par TSE est conditionne au maintien d'une activite agricole principale par l'exploitant. L'ombriere est constituee de rangees de panneaux rotatifs avec un taux de couverture de 28.5%, qui suivent la course du soleil d'est en ouest, et sont places a 2.65 m de hauteur. Les rangees de poteaux sont espacees de 15 m. L'ombriere de prairie temporaire a ete concue afin d'apporter un ombrage tournant a la parcelle, lui offrant ainsi

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le delai de construction du parc est evalue a environ 6 a 9 mois. Le chantier se deroulera en plusieurs phases : - La preparation du terrain : mise en securite du site, marquage et piquetage, balisage et creation de la plateforme et de l'acces au poste de livraison/transformation ; - Les travaux de pelle pour le creusement des tranchees pour le passage des cables et l'implantation des fondations ; Le lineaire et la largeur des tranchees seront reduits au minimum possible sur l'ensemble du projet ; - L'installation de la cloture ; - Le montage de l'infrastructure agrivoltaique : systeme de support et fixation des panneaux ; - La pose et la connexion des cables ; - L'implantation des batiments techniques (PTR/PDL) : operation tres localisee sur le site. Le batiment technique est pre-equipe et pre-cable en usine (transformateurs et cellules HTA) ; - L'installation et le parametrage des composants electriques (onduleurs) ; - L'installation et le parametrage du systeme de surveillance ; - L'installation, la configuration et la connexion du poste de livraison. Le chantier sera organise de maniere a limiter au minimum les impacts sur le sol compte-tenu du maintien de l'activite pastorale sous la structure. En fin de travaux, le terrain sera remis en etat et la prairie reensemencee. La base-vie sera installee au sein de l'emprise projet, a proximite de l'entree du site (dans l'angle sud-est). En fin de travaux, le terrain sera remis en etat et la prairie reensemencee. Le raccordement sera realise par ENEDIS depuis le projet jusqu'au poste source de Plessis-Mace soit une distance previsionnelle de raccordement de 4.5 km. Celui-ci sera fait le long au niveau de l'accotement des voiries. Des pieux battus de 30 cm² seront utilises comme ancrage. La base vie et la zone de chantier se situent au plus

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Entretien : - La periodicite d'entretien de la vegetation restera limitee et sera adaptee aux besoins de la zone. - Les haies paysageres/bocageres devront etre taillees une fois par an. Maintenance : - Visites de maintenance preventive par controle visuel, 2 fois par an - Maintenance courante preventive, une fois par an - Maintenance approfondie realisee en annees N+5, 10 et 15 en integrant le remplacement des pieces d'usures - Maintenance curatives exceptionnelles pour remedier a d'eventuelles pannes En dehors des interventions de maintenance programmes ou correctives, aucun personnel n'est en permanence present dans le site. Demantelement : --> La duree d'exploitation de l'ombriere est de 40 ans minimum. L'ensemble des installations est demontable (panneaux et structures metalliques) et les fondations peu profondes seront facilement deterrees. Les locaux techniques (pour la conversion de l'energie) et la cloture seront egalement retires du site. Le demantelement durera 3 mois environ et est garanti par TSE.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire selon l'article R421-1 du code de l'urbanisme.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance installee Surface projetee au sol des panneaux Surface des postes techniques et citerne Emprise au sol Hauteur maximale des panneaux Hauteur minimale des panneaux Production electrique annuelle attendue	(MWc, 6,78) (ha, 2,84) (m², 228) (2,86, ha) (5,00, metres) (0,50, metres) (8 800,83, MWh/an)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité : Feneu

Code postal : 49460 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 0°35'35"O Lat. : 47°35'26"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La commune est sous le regime du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communaute Urbaine d'Angers Loire Metropole. Le projet se situe en zonage Agricole.

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☑	☐	La quasi-totalite de la parcelle est situee en zone humide. Cette zone humide a fait l'objet d'une delimitation reglementaire et des mesures d'evitement, de reduction et de compensation sont prevues. La surface totale de zone humide impactee apres application des mesures d'evitement et de reduction est de 5 366.96 m². Cette surface impactee est repartie comme suivant : - Impact lie
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☑	☐	Le site disposera de reserves d'eau pour permettre la lutte contre les incendies. Ces reserves seront remplies lors de la mise en fonctionnement du site (60 m3 pour une citerne) depuis le reseau d'adduction en eau potable et feront l'objet d'un controle regulier. Le nombre, la localisation et le volume des citernes est determine en fonction des preconisations du SDIS
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	La realisation des tranchees pour la pose de cable n'induira pas de drainage des sol au regard de la faible topographie du terrain et de la faible emprise des tranchees qui seront par ailleurs refermees des pose des cables. Le raccordement au poste source n'induira pas d'impact sur les masses d'eau ni sur les zones humides (tranchee en accotement)
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☑	☐	Les materiaux utilises pour la construction des modules, des postes de transformation/livraison seront amenes sur site
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	La construction et l'exploitation de la centrale ne seront pas amenes a utiliser des ressources naturelles du sol et du sous-sol du site.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☑	Le projet ne necessitera pas de consommation d'eau en dehors des besoins lies a la securite incendie.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Le projet a tenu compte des la conception des elements a enjeux tels que les haies et les a evite des la conception de la version initial du projet. Le projet a mis en place une demarche d'evitement des impacts sur la biodiversite et les milieux : evitement des periodes de sensibilite des especes pour les travaux impactant , mise en place de barrieres anti-intrusion pour les amphibiens, protection
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Il n'est pas prevu d'impact du projet sur les site Natura 2000 les plus proches au regard des distance, des especes cibles et des mesures d'evitement et de reduction prevues par le projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☑	☐	Le projet vise la conciliation de l'activite agricole et de l'activite de production d'energie, il est donc attendu que les deux activites fonctionnent en synergie. Le projet ne va donc pas generer de consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestier.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	Le projet n'est pas concerne par les risques technologiques. Le dispositif de securite incendie permettra de proteger les abords du site en cas de survenue d'un incendie sur la centrale.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	Le projet est concerne par un alea modere de retrait gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	Le projet n'engendrera pas de risques sanitaires
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	En phase travaux, les allees et venues des engins de chantier pourront momentanement occasionner des perturbations. La localisation du chantier en dehors des zones urbaines et dont l'entree n'est pas sur situee sur un axe principal, ne va pas engendrer de coupure du trafic importante. Une information reguliere et efficace des usagers de la route sera effectuee. L'impact est considere comme non significatif.
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	En phase travaux, toutes les precautions seront prises pour limiter les nuisances. En fonctionnement, la localisation des postes a ete choisie a distance des habitations. Il n'est pas prevu d'impacts.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	Toutes les precautions seront prises lors de la phase travaux pour limiter les nuisances. En fonctionnement, il n'est pas prevu que le projet genere des odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	Toutes les precautions seront prises lors de la phase travaux pour limiter les nuisances. En fonctionnement, il n'est pas prevu que le projet genere des vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	Le projet ne beneficiera pas d'un dispositif d'eclairage specifique.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	Les rejets auront essentiellement lieu pendant la phase travaux, en lien avec le fonctionnement des engins de chantier. En phase de fonctionnement, il n'est pas prevu de rejets.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Il n'est pas prevu d'impacts sur le patrimoine.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet prevoit plusieurs mesures d'evitement et de reduction: • Milieu humain - MR1 : Dispositif de limitation des rejets dans l'air • Milieu humain - MR 2 : Dispositif de limitation des nuisances sonores et des vibrations envers la population • Milieu physique - ME1 : Limitation de l'impact sur le sol. • Milieu physique - ME2 : Limitation des rejets dans le milieu naturel • Milieu physique - MR1 : Valorisation au maximum du sol sur site • Milieu physique - MR2 : Transmission des donnees issues des etudes geotechniques aux entreprises pour adapter le chantier et limiter au maximum les impacts Milieu naturel - ME1 : Evitement de secteurs accueillant les principaux enjeux de conservation Milieu naturel - ME2 : Adaptation des horaires d'exploitation et d'activite journaliers Milieu naturel - ME3 : Limitation des rejets dans le milieu naturel Milieu naturel - MR1 : Reduction de l'impact sur les zones humides Milieu naturel - MR2 : Respect des periodes de sensibilite des especes pour la realisation des travaux Milieu naturel - MR3 : Balisage et mise en defens des secteurs a enjeux Milieu naturel - MR4 : Pose de barrieres anti-intrusion a proximite des zones de reproduction des amphibiens Milieu naturel - MR5 : Adaptation de l'inclinaison des panneaux la nuit en faveur des chiropteres Milieu naturel - MR6 : Mise en place de passages petite faune Milieu naturel - MA1 : Accompagnement du projet par un ecologue Milieu naturel - MS1 : Suivi de la faune pendant la phase d'exploitation Paysage - ME1 : Preservation de la trame vegetale, faisant office de filtre visuel Paysage - ME2 : Mise en place de zones libres de toute installation

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les etudes environnementales jointes au present dossier permettent de conclure a l'absence d'impact notable sur l'environnement et la sante humaine. L'impact sur les zones humides sera declare dans le cadre d'un dossier au titre de la loi sur l'eau et comportera les mesures ERC associees a l'impact du projet sur cette composante environnementale. Ainsi, compte-tenu de la taille du projet, du contexte dans lequel il s'inscrit, et des mesures d'evitement et de reduction integrees a la conception et mise en oeuvre lors des phases travaux et exploitation, la realisation d'une evaluation environnementale n'apparait pas necessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom MAIRAND

Prénom Mickael

Qualité du signataire Directeur d'Agence

À LE MANS

Fait le 03-10-2025

Signature du (des) demandeur(s)